Louis de Héricourt du Vatier

Confrère de l'Oratoire

Entré : 1707 Sorti : 1708

Né à Soissons (Aisne) , le 20 août 1687

Mort à Thiais (Seine) , le 18 octobre 1752

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Voir :

Adry : III. 109.

Bonardi, p. 407.

Moréry de 1759.

Quérard : France littéraire

Chaudon et Delandine : Dict. historique, Paris, Ménard, 1822, t. XIII, p. 415

Hoefer : Nouvelle biog. générale, Paris, Didot, 1858, t. XXIV. col. 336. –

MM 618 p 39 N 327 =

Le Confrère Louis de Héricourt, tonsuré

Né à Soissons, près de 20 ans

fils de Charles Julien de Héricourt, conseiller au présidial de Soissons
et Marie Lévêque

humanités et philos. à Soissons et 18 mois de théologie

entré à Paris le 30 X 1706 vêtu le 2 février 1707

pension 150 #

Le Confrère Louis de Héricourt

M. M. 607, 4e catalogue, N 888 =

Louis de Héricourt, de Soissons, entré à Paris en 1707, sorti en 1708.

Adry = Bibl. des Écrivains de l'Oratoire = (Bibl. Nle Fonds fr. 25683) t. III, p. 109 =

De Soissons, auteur des Lois Ecclésiastiques, avait été de l'Oratoire.
Louis de Héricourt, de Soissons, fils de Charles Julien de Héricourt, conseiller au Présidial de Soissons et de Marie Lévêque, reçu le 1 février 1707, âgé de près de 20 ans.
Il travaille depuis quelques années au Journal des savants de Paris.
Louis de Héricourt, avocat, né à Soissons le 20 août 1687, mort le 18 oct 1752 à 61 ans, 3 mois et 2 jours.

- Traité de la vente des immeubles par décret. 1727, in 4
- Coutumier du Vermandois, contenant les Commentaires de Buridan et de la Fons avec de nouvelles observations. 1728, 2 volumes
- Les lois ecclésiastiques de France mises dans leur ordre naturel (1719-1721) rééditées par Pisault en 1771 in f°

Il a ajouté 2 livres sur le droit public aux lois civiles de Domat. 1744
Il a travaillé au Journal des savants pendant plus de 30 ans.

- Œuvres posthumes contenant ses consultations et ses mémoires
- abrégé de la discipline de l'Église par le P. Thomassin avec des observations (Voir Moréry 1759)

(France littéraire)

Né à Soissons en 1687, avocat au Parlement de Paris en 1712, fut choisi l'année d'après, 1713, pour travailler au Journal des savants.
Ses extraits faits avec beaucoup d'ordre et de netteté, embellirent cet ouvrage périodique et firent un nom à l'auteur.
Ses lois ecclésiastiques publiées pour la 1re fois en 1729 et réimprimées à Paris en 1771 in f° lui ont encore fait plus d'honneur par la méthode et la clarté qui y règnent.

M. M. 612, N. 330 de ma copie =

Le Conf. Louis de Héricourt, de Soissons, 21 ans,
fils de Charles Julien de Héricourt, conseiller au présidial et de Marie L'Evesque,
humanités et philosophie en notre collège de Soissons,
18 mois de théologie au séminaire de Soissons,
paie 150 # pour sa pension
entré à Paris 30 X. 1706 vêtu le 2 février 1707
tonsuré. Sorti.

Chandon et Delandine : Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1822, t. XIII, p. 415

Famille ancienne du Soissonnais qui a donné :

— Christophe de Héricourt, en latin Hericurtius, doyen de l'église de Laon et archidiacre du diocèse, mort en 1570
auteur de divers ouvrages, entre autres :
Relation latine de la possédée de Laon guérie par la St Hostie.

— Julien de Héricourt, mort à Soissons en 1705, donna lieu à l'établissement de l'Académie de Soissons
par les conférences qu'il tenait chez lui. Il a publié
L'Histoire de la société littéraire de Soissons, Montauban, 1688, in 8
en latin très élégant.

— Louis de Héricourt, savant jurisconsulte et canoniste, né à Soissons en 1687, petit fils de Julien, avocat au Parlement de Paris en 1712, fut choisi l'année d'après, 1713, pour travailler au Journal des savants. Ses extraits, faits avec beaucoup d'ordre et de netteté, embellirent cet ouvrage périodique et firent un nom à l'auteur.

+ Ses Lois ecclésiastiques de France, mises dans leur ordre naturel, publiées pour la 1e fois en 1719 et réimprimées à Paris en 1771, in f°, lui ont encore fait plus d'honneur par la méthode et la clarté qui y règnent.
+ Traité de la vente des immeubles par décret, 1727, in 4.
+ Abrégé de la Discipline de l'Eglise du P. Thomassin, in 4.
+ La coutume de Vermandois, 1728, 2 vol.
+ Oeuvres posthumes, 1759, 4 vol. in 4.

Il mourut en 1752

Hoefer = Nouvelle biographie générale, Didot, 1858, t. XXIV, col. 336 =

Louis de Héricourt du Vatier, jurisconsulte français, né à Soissons le 20 août 1687, d'une ancienne famille noble, originaire d'Artois, mort à Thiais, près Paris le 18 Novembre 1752.
D'abord sous-ingénieur dans l'armée de Flandre commandée par le maréchal de Villars, son défaut de fortune le fit renoncer au service militaire.

Il entra alors successivement dans l'ordre de S. Benoît et dans l'Oratoire, qu'il quitta pour étudier le droit.
Il fut reçu en 1712 avocat au Parlement de Paris, où il ne se distingua pas moins par son talent, sa probité et son désintéressement que par la connaissance approfondie qu'il avait acquise du droit canonique.

Il était l'avocat du duc d'Orléans, régent.

Il a publié :

— Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers, extraite de la Discipline du Père Thomassin, avec des observations sur les libertés de l'Eglise gallicane. Paris, 1717, in 4
— Les lois ecclésiastiques de France dans leur ordre naturel et une analyse des livres du droit canonique, conférées avec les usages de l'Eglise gallicane. Paris, 1719, in f°, ouvrage estimé, plusieurs fois réimprimé avec des corrections imposées par la censure et qui affligèrent vivement l'auteur. L'édition la plus recherchée est celle de Paris 1771 in f° donnée par Piranult, avec des notes de Piales et de Mey et une table des matières étendue et commode.
— Traité de la vente des immeubles par décret, avec un recueil d'édits, déclarations et règlements des cours souveraines sur ce sujet. Paris, 1727, 2 vol in 4 — Ibid. 1738, 1752, 1771, 2 vol in 4.

— Le coutume de Vermandois avec les commentaires de divers auteurs, des observations et une préface
Paris, 1728, in f°.

— Œuvres posthumes. Paris, 1759, 4 vol. in 4 contenant des consultations et des mémoires sur des questions de droit civil et de droit canonique ; l'auteur y développe ou modifie plusieurs opinions qu'il avait émises dans ses Lois ecclésiastiques.

— Il a augmenté le Droit public de Domat, d'un 3e et d'un 4e livre qui font partie de l'édition des Œuvres de ce jurisconsulte. Paris. 1735, 2 vol. in f°.

— Il a en outre concouru de 1714 à 1736 à la rédaction du Journal des savants.

E. Regnard.

Quérard = La France littéraire, Paris, Didot, 1830, t. IV. p 86 =

Louis de Héricourt, avocat au Parlement de Paris, savant jurisconsulte et le plus célèbre canoniste français né à Soissons en 1687, mort à Paris le 18 octobre 1752.

— Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise touchant les bénéfices et les bénéficiers, extraite de la Discipline du Père Thomassin, avec des Observations sur les libertés de l'Eglise gallicane. Paris, de Nully, 1717, in 4.

— La coutume de Vermandois, avec les commentaires de divers auteurs, des observations et une préface, Paris, 1728, in f°.

— Les lois ecclésiastiques de France, mises dans leur ordre naturel. Paris, J. Manesse 1719 ou 1721, in f°.
Ce livre, fort estimé surtout pour les matières bénéficiales, subit, dans les éditions postérieures, des corrections forcées qui causèrent beaucoup de chagrin à l'auteur. Il reparut avec des changements considérables dans les éditions :
— 1729 donnée par l'auteur
— 1743 "
— 1756 donnée par Fr. Richer avocat
— Nouv. édit, considérablement augmentée par P. Olivier Pinault, Paris, Saillant et Nyon, 1771, in f°
Cette dernière édition est plus commode que les précédentes à cause de la table des matières faite avec soin et des citations marginales. Elle est accompagnée des notes de Piales et de Mey. Pinault marque d'ailleurs les changements apportés aux décisions d'Héricourt par les nouvelles lois et la nouvelle jurisprudence. Il rappelle certains textes des anciennes éditions qu'on était fâché de ne pas retrouver dans les dernières. Mais il les combat aussi 99 fois par ses notes, entr'autres, sur les droits des prêtres dans les conciles. L'auteur avait présenté comme des lois plusieurs prétentions des Papes et du clergé, contraires à nos maximes, et l'éditeur rapporte sans aucune observation des pièces dont il serait peut-être dangereux d'adopter aveuglément les conséquences.

— Traité de la vente des immeubles par décret, avec un recueil d'édits, déclarations et règlements des cours souveraines sur ce sujet. Paris, Cavelier 1727
— 1739
— 1752
— 1771, 2 vol in 4

— Œuvres posthumes, 1759, 4 vol in f° C'est un recueil de consultations savantes. On trouve certains endroits où l'auteur développe et modifie diverses maximes de ses Lois ecclésiastiques.
L'édition de 1744 des lois civiles de Domat est augmentée d'un 3e et d'un 4e livre du droit public par d'Héricourt.

— Il a travaillé au journal des savants depuis le 8 février 1714, jusqu'au 21 janvier 1736.